

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA  
LE LUNDI 24 JUIN 2019 A 19 H 30  
A LA SALLE POLYVALENTE**

---

## **ORDRE DU JOUR**

(Réunion Publique)

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- Projet de création d'un verger communal
- Présentation du contrat de territoires du plateau des Bornes par ASTERS
- Présentation de l'évolution de la poste et de la distribution du courrier
- Convention avec le Trésor Public
- Urbanisme
- Organisation de l'accueil des musiciens du Festival des Musiques du Faucigny
- Questions diverses

Affiché le 12 juin 2019
-------------------------